

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Rendu obligatoire par la loi ATR (Administration Territoriale de la République) n°92-125 en date du 6 février 1992 - Article L2312-1 du CGCT, modifié par l'article 107 de la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) relative à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

**Conseil Municipal
du 10 février 2022**

ROB 2022

Page 3 : PRINCIPES DU R.O.B

Page 4 : RAPPEL DES DISPOSITIONS DE LA LOI NOTRe

Page 5 à 7 : CONTEXTE ECONOMIQUE

Page 8 : LOI DE FINANCES 2022

Pages 9 à 10 : CONTEXTE LOCAL

Page 11 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pages 12 à 15 : RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pages 16 à 17 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Page 18 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Page 19 : PRINCIPAUX ELEMENTS DE GOUVERNANCE

Pages 20 à 23 : PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PROPOSES

Page 24 : STRUCTURE BUDGETAIRE

Pages 25 à 26 : DISPOSITIONS LOI NOTRe EN MATIERE DE PERSONNEL

Page 27 : LA DETTE

Le D.O.B. (désormais associé à un rapport d'orientation budgétaire ou R.O.B.) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Ce rapport est rendu obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus et donne lieu à un débat au Conseil Municipal afin de fixer les orientations budgétaires. Il constitue la première étape du cycle budgétaire.

Rappel du cycle budgétaire



Un Budget supplémentaire ou des décisions modificatives peuvent intervenir en cours d'année. Ce sont des actes optionnels permettant le réajustement des crédits votés.

Objectifs du ROB

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité et y définir les priorités. Evolutions prévisionnelles des dépenses et recettes.
- Définir une politique d'investissement avec les programmes envisagés.
- Dégager les orientations en matière d'endettement, de fiscalité, de dépenses de personnel etc.

L'ensemble de ces éléments serviront de base à la construction du budget. Les indications fournies dans le ROB le sont à titre indicatif et peuvent être susceptibles d'évoluer d'ici l'élaboration du budget.

Obligations légales du ROB

- Le ROB ne peut pas être organisé au cours de la même séance que le budget primitif et doit se tenir dans les 2 mois précédant l'examen du budget.
- En l'absence de débat, le budget serait alors entaché d'irrégularité.
- Le ROB n'a aucun caractère décisionnel mais donne lieu à un débat par le conseil municipal qui prend acte par le biais d'une délibération spécifique.

Le ROB n'est pas soumis au vote.

Si le ROB consiste avant tout à favoriser les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité, la loi NOTRe impose désormais aux collectivités de fournir davantage d'éléments financiers.

Ainsi, l'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

[Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport comportant les informations énumérées par la loi.](#)

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au président de l'exécutif d'une collectivité de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires telles que notamment :

- Présentation de la structure et de l'évolution des dépenses
- Exécution des dépenses de personnel
- Engagements pluriannuels envisagés
- Structure et gestion de la dette.

Le ROB doit comporter également des données contextuelles sur l'économie internationale, nationale ainsi que les orientations budgétaires de l'Etat dans sa loi de finances 2022 et concernant les collectivités territoriales.

Malgré les vagues épidémiques successives, l'économie rebondit et tend vers une croissance certaine.

Au niveau mondial : l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive en 2021. Les plans de soutien budgétaire ont largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Les Etats Unis (malgré une forte mortalité), ont pris des mesures moins restrictives que l'Europe et ont donc redémarré plus vite que le reste du monde. La Chine a quant à elle, largement dépassé son niveau pré-pandémie avec toutefois un taux de croissance moins prononcé que par le passé.

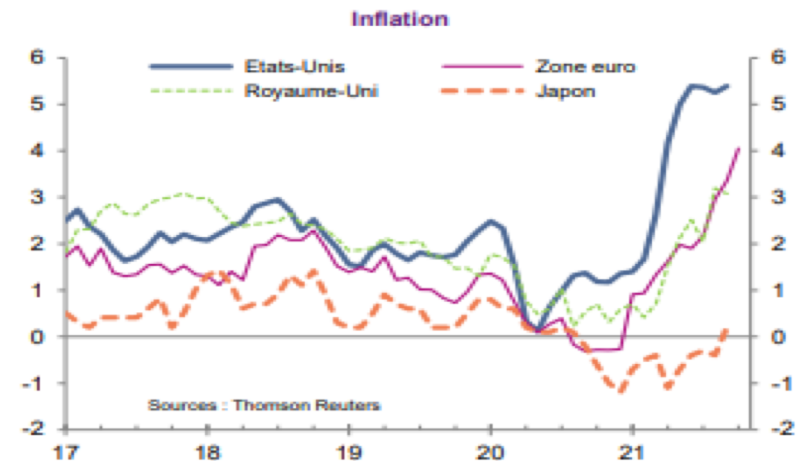
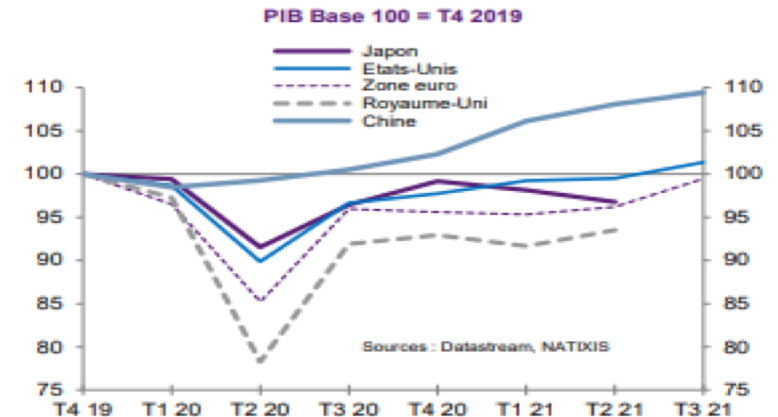
Le niveau de PIB devrait être consolidé entre la fin 2021 et le premier semestre 2022. Après un repli de -2,8 % en 2020, la croissance mondiale atteindrait +5,7 % en 2021 pour se stabiliser à 4% en 2022.

En outre, la remontée des prix de l'énergie et la pénurie de certaines matières ont provoqué une accélération de l'inflation.

Sur le plan européen : Avec des confinements plus longs et plus stricts en zone euro, la croissance a redémarré plus tardivement qu'aux Etats Unis.

La flambée des prix a également provoqué une hausse hors norme de l'inflation : +4,1 % en fin d'année 2021 contre +0,9 % en janvier.

En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1 % contre -6,5 % en 2020 et devrait se stabiliser aux alentours de 4,1 % en 2022.



Activité économique : la levée de la plupart des restrictions sanitaires en juin 2021 a favorisé la reprise de l'activité économique pour le second semestre et la croissance du PIB devrait retrouver son rythme moyen annuel de 2019. cette dynamique

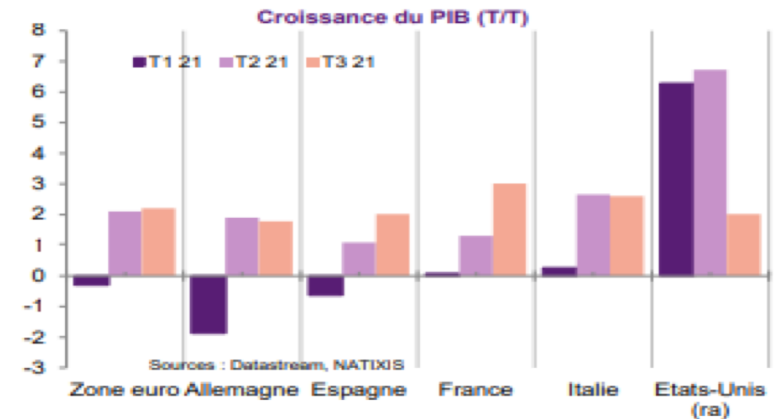
Néanmoins, comme partout dans le monde, la France fait face à la flambée des prix de l'énergie, des difficultés d'approvisionnement des matières premières : ce qui a conduit à une augmentation de l'inflation avec en moyenne annuelle 0,5 % en 2020, 1,6 % en 2021 (un pic à 2,6 % en octobre) et une estimation à 1,7 % en 2022.

Le marché du travail : l'impact de la pandémie semble avoir été résorbé fin 2021. Ainsi fin 2021, la population active a retrouvé une trajectoire tendancielle et le taux de chômage avoisinerait les 7,6 % en-deça des niveaux pré pandémiques.

Au niveau des entreprises : les mesures de soutien du gouvernement ont permis globalement de protéger les entreprises françaises. De plus, 2021 a été marqué par une nouvelle baisse de l'impôt sur les sociétés passé pour le taux normal de 28% en 2020 à 25 % en 2022.

Au niveau investissements : le plan d'investissement France 2030 prévoit 30 Mds€ déboursés sur 5 ans dont la moitié pour la transition écologique et un plan réparti en 10 objectifs. **Booster et rénover l'industrie française.**

La dépense publique : après deux années fortement marquées, les finances publiques devraient retrouver une trajectoire relativement stable en 2022. Si le déficit public devrait atteindre 8,1 % du PIB en 2021 (9,4 % en 2020). Il est prévu une croissance de 5% pour 2022.



MIEUX PRODUIRE

- Objectif 1 Faire émerger des réacteurs nucléaires de petite taille (SMR)
- Objectif 2 Devenir le leader de l'hydrogène vert
- Objectif 3 Décarboner notre industrie en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre de 35 %
- Objectif 4 Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides d'ici 2030
- Objectif 5 Produire le 1^{er} avion bas carbone

MIEUX VIVRE

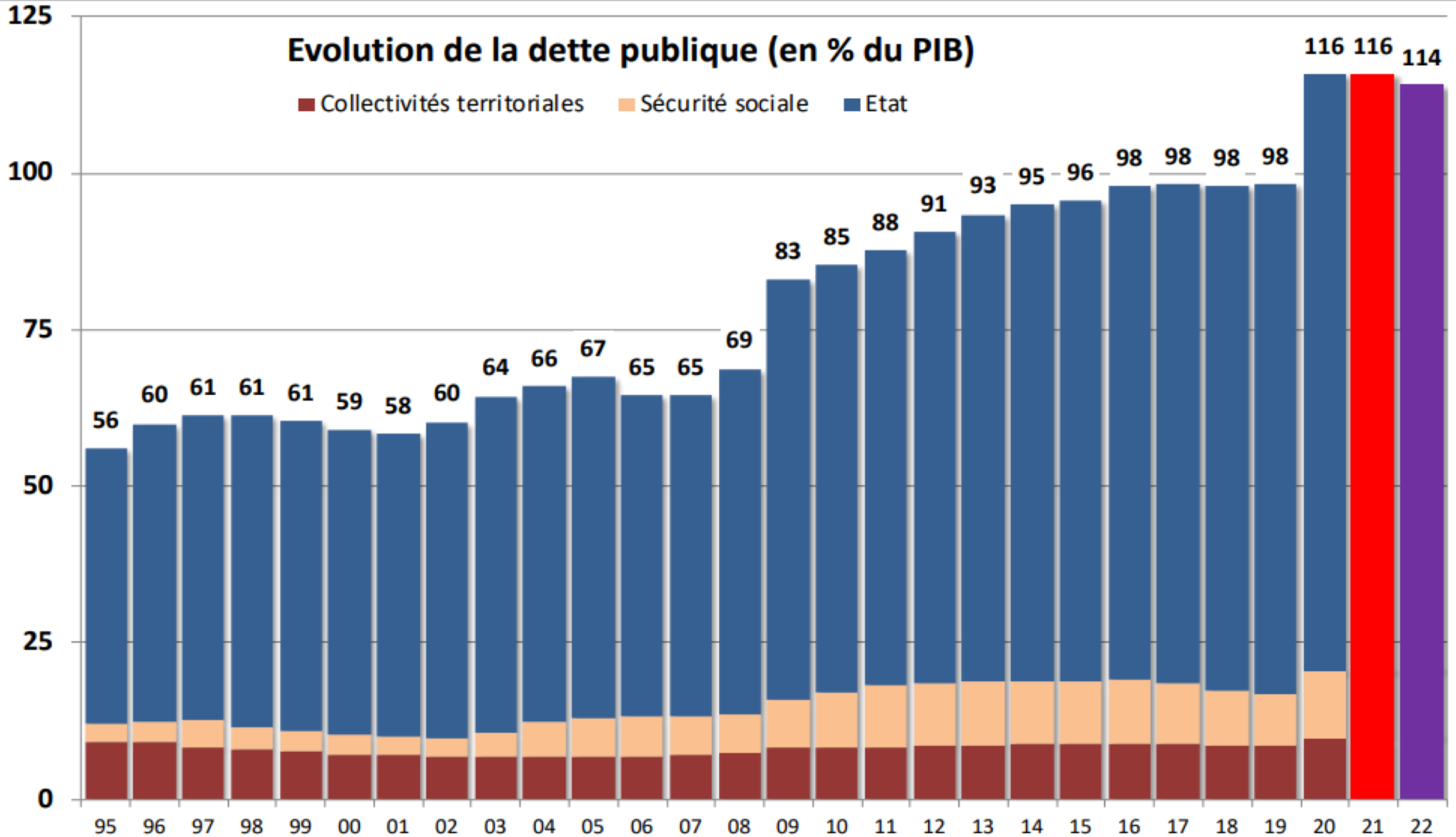
- Objectif 6 Investir dans une alimentation saine, durable et traçable
- Objectif 7 Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques et créer les dispositifs médicaux de demain
- Objectif 8 Placer la France en tête de la production des contenus culturels et créatifs

MIEUX COMPRENDRE LE MONDE

- Objectif 9 Investir dans la nouvelle aventure spatiale avec notamment la production de mini-lanceurs réutilisables et de micro et minisatellites
- Objectif 10 Investir dans le champ des fonds marins pour une meilleure compréhension du vivant

Evolution de la dette publique (en % du PIB)

Collectivités territoriales Sécurité sociale Etat



Sources cabinet Klopfer

La loi de finances 2022 s'inscrit dans un contexte de reprise économique permettant d'envisager un rétablissement progressif des finances publiques.

- ✓ Hypothèse de croissance de +4 %, inflation évaluée à 1,5 %.
 - ✓ Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives +3,4 %, calculée en fonction du glissement annuel de l'ICPH (indice européen harmonisé de l'inflation). Ce taux de revalorisation ne concerne pas la valeur locative des locaux professionnels.
 - ✓ Exonération de 65 % de la TH pour les 20% de contribuables restant jusqu'à l'extinction en 2023.
 - ✓ Baisse de l'impôt sur les sociétés dû au taux normal qui passe à 25 %.
 - ✓ Stabilité des concours financiers de l'Etat aux collectivités : 52,7 Mds en 2022 (57,1 Mds en 2021).
 - ✓ Stabilité de l'enveloppe DGF à 26,8 Mds€ (pour rappel, Enghien-les-Bains n'est plus éligible depuis plusieurs années).
 - ✓ Augmentation de la DSU, DSR respectivement + 95 M€ chacune.
 - ✓ Poursuite de l'automatisation du FCTVA qui sera définitivement étendue à toutes les collectivités en 2023. L'objectif est de remplacer un examen manuel des dossiers par les préfectures par un calcul automatique des dépenses éligibles. L'enveloppe 2022 du FCTVA est stable à 6,5 Mds€.
 - ✓ Augmentation de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : 907 M€ (+337 M€ par rapport à 2021).
- hors loi de finances
- ✓ Cotisation CNFPT : + 0,1 %.
 - ✓ Reclassement indiciaire du 1^{er} janvier 2022 des catégories C.

CONTEXTE LOCAL

Éléments de gouvernance pour Enghien-les-Bains

Si l'activité économique devrait vraisemblablement connaître un retour à « la normale », Enghien-les-Bains s'inscrit dans cette logique avec également une reprise progressive de ses activités culturelles notamment, à peu près comparable aux années antérieures à la pandémie, étant entendu que les années 2020 et 2021 ne sont pas le reflet de la dynamique habituelle de la ville.

Toutefois, au regard des recettes encore fragiles et instables, la municipalité s'inscrit de nouveau dans une démarche prudente pour la construction du budget 2022.

Les paramètres majeurs à prendre en compte :

- Si la commune a bénéficié en 2021 (comme en 2020) de l'aide de l'Etat en compensant la perte de certaines recettes, la loi ne prévoit pas la pérennité. La perte de recettes 2021 est estimée aux alentours de 7M€.
 - C'est pourquoi il convient de bâtir le budget avec prudence et dans les mêmes proportions que ces deux dernières années.
 - Il convient également d'anticiper et de sécuriser d'ores et déjà les années futures. Ce qui passe par la régénération d'un autofinancement conséquent.
- Malgré la reprise de l'activité du casino, les recettes liées au PBJ restent fluctuantes.
 - La projection budgétaire prévue à cet effet tiendra compte des prévisions de la STTE néanmoins avec une marge de prudence. 13,5 M€ prévus pour la ville, ramenés à 12,5 M€.
- Même si 2022 s'annonce dans de meilleures conditions, Enghien-les-Bains ne retrouvera sans doute jamais son rythme d'activité habituel.
 - Les dépenses réelles de fonctionnement seront alignées globalement à budget constant sur l'année 2021 et non sur 2019 (véritable dernière année de référence).

Des orientations qui s'inscrivent dans la poursuite de la maîtrise budgétaire.

Au niveau des dépenses

- Maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement afin de pouvoir dégager de l'autofinancement (0 € en 2021).
- Baisse significative de la masse salariale malgré la hausse de 0,1 % de la cotisation du CNFPT et de la revalorisation indiciaire des agents de catégorie C.
- Augmentation des charges à caractère général en raison de la reprise de l'activité et en tenant compte de l'inflation ainsi que de la hausse du prix de l'énergie.
- Prise en compte de l'allègement du prélèvement au FSRIF dû à la baisse du potentiel financier / habitant à ELB par rapport à la moyenne francilienne. Cette baisse du potentiel financier d'Enghien-les-Bains provient de la contraction de ses recettes.
- Prise en compte de la pénalité SRU.
- Préservation d'une politique d'investissement conséquente.

Au niveau des recettes

- Prise en compte de la revalorisation des valeurs locatives de + 3,4 % (sauf pour le foncier bâti des locaux professionnels).
- Pas d'augmentation des taux.
- Prise en compte de la fluctuation des recettes.
- Neutraliser et maîtriser l'emprunt

Revalorisation des bases valeurs locatives						
2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1%	0,40%	1,10%	2,20%	1,20%	0,20%	3,40%

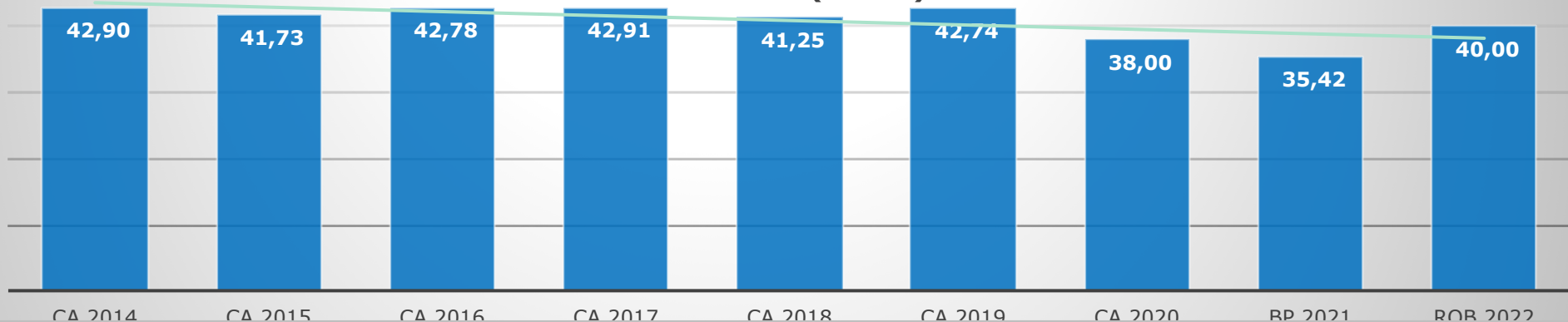
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le volume de recettes 2022 sera augmenté d'environ 13 % par rapport à 2021 (soit 40 M€ contre 35,5 M€) pour les raisons suivantes :

- ✓ Réévaluation du PBJ (12,5 M€ contre 9 M€ en 2021).
- ✓ Revalorisation des valeurs locatives hors locaux professionnels.
- ✓ Réévaluation des produits des services avec :
 - Le retour à la normale du loyer casino (diminué de moitié en 2021),
 - La hausse des recettes liées à l'occupation du domaine public et plus précisément aux travaux de construction d'immeubles d'habitation.
 - La facturation des familles du fait de la reprise globale des activités.
- ✓ L'inscription au budget du solde de la compensation pour pertes de recettes 2021. En effet, si la compensation 2020 avait été rattachée à l'exercice, les services de l'Etat préconisent à ce que le solde 2021 soit directement inscrit au BP 2022 : soit environ 3,6 M€.

NB : La perte de recettes 2021 (compensable) est estimée à 7 M€ contre 11,3 M€ en 2020. Etant précisé que la loi a exclu les recettes du domaine dans le calcul de la compensation 2021.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement (en M€)



Impôts et taxes :

- PBJ : **12,5 M€** contre **9 M€** en 2020 (selon les préconisations du comptable, le reversement de l'Etat est désormais distinct et inscrit sur le compte 7323 pour **1,9 M€**).
- Reversement des jeux en ligne : **0,6 M€**

Autres impôts et taxes : **9,26 M€** contre **9,17 M€** en 2021

- Droits de mutation : **1,1 M€**
- Attribution de compensation CAPV : **2,2 M€**
- Fiscalité : **4,7 M€**
- Taxe locale sur la consommation finale d'électricité : **0,2 M€**

Produits des services: **8,8 M€** contre **6 M€** en 2021

- Loyer casino : **2,9 M€**
- Stationnement : **4 M€**
- Mise à disposition personnel CCAS, OT, CCFV : **0,2 M€**
- Facturation aux familles : **1,1 M€**

Dotations, subventions, participations : **5,98 M€** contre **2,5 M€** en 2021

- Solde de compensation pour perte de recettes : **3,6 M€**
- Contribution touristique et thermale : **1,2 M€**
- Subventions institutionnelles : **0,35 M€**
- CAF : **0,5 M€**

Autres produits de gestion courante : **1,43 M€** contre **1,36 M€** en 2021

- Revenu des loyers et baux commerciaux : **1,1 M€**
- LPCR : **0,26 M€**
- Lombard & Guérin : **80 K€**

EVOLUTION DU PBJ

1999	PBJ	4 629 554,85 €	5 707 764,61 €
	Reversement de l'Etat	1 078 209,76 €	
2000	PBJ	4 908 876,28 €	5 852 582,65 €
	Reversement de l'Etat	943 706,37 €	
2001	PBJ	4 764 070,24 €	5 812 157,23 €
	Reversement de l'Etat	1 048 086,99 €	
2002	PBJ	9 638 270,88 €	11 418 125,28 €
	Reversement de l'Etat	1 779 854,40 €	
2003	PBJ	11 800 695,99 €	13 822 414,70 €
	Reversement de l'Etat	2 021 718,71 €	
2004	PBJ	14 205 134,35 €	15 796 765,30 €
	Reversement de l'Etat	1 591 630,95 €	
2005	PBJ	13 580 911,37 €	15 343 013,89 €
	Reversement de l'Etat	1 762 102,52 €	
2006	PBJ	14 950 512,35 €	16 781 367,00 €
	Reversement de l'Etat	1 830 854,65 €	
2007	PBJ	16 615 860,92 €	17 876 817,56 €
	Reversement de l'Etat	1 260 956,64 €	
2008	PBJ	14 923 851,96 €	16 952 020,09 €
	Reversement de l'Etat	2 028 168,13 €	
2009	PBJ	15 266 596,66 €	17 342 733,24 €
	Reversement de l'Etat	2 076 136,58 €	
2010	PBJ	14 501 384,37 €	16 479 840,07 €
	Reversement de l'Etat	1 978 455,70 €	
2011	PBJ	16 074 913,71 €	18 084 799,90 €
	Reversement de l'Etat	2 009 886,19 €	
2012	PBJ	16 948 521,11 €	18 943 321,11 €
	Reversement de l'Etat	1 994 800,00 €	
2013	PBJ	14 383 381,89 €	17 000 627,89 €
	Reversement de l'Etat	2 617 246,00 €	
2014	PBJ	14 564 374,00 €	16 737 248,00 €
	Reversement de l'Etat	2 172 874,00 €	
2015	PBJ	16 405 890,00 €	18 734 727,00 €
	Reversement de l'Etat	2 328 837,00 €	
2016	PBJ	16 158 208,47 €	18 222 795,47 €
	Reversement de l'Etat	2 064 587,00 €	
2017	PBJ	17 534 938,53 €	19 600 253,53 €
	Reversement de l'Etat	2 065 315,00 €	
2018	PBJ	16 594 714,00 €	18 531 981,00 €
	Reversement de l'Etat	1 937 267,00 €	
2019	PBJ	16 250 512,00 €	18 264 822,00 €
	Reversement de l'Etat	2 014 310,00 €	
2020	PBJ	7 385 435,00 €	8 581 212,00 €
	Reversement de l'Etat	1 195 777,00 €	
2021	PBJ	8 436 547,74 €	11 579 784,74 €
	Reversement de l'Etat	3 143 237,00 €	
2022	PBJ	12 500 000,00 €	14 400 000,00 €
	Reversement de l'Etat	1 900 000,00 €	

Entrée en vigueur des machines à sous

Rappel du calcul du PBJ

Le PBJ est calculé en fonction de deux composantes:

- Le montant des jeux de table à 100%
- Le montant des machines avec un abattement de 15 %

Le montant du PBJ accordé à la ville correspond à 15% du montant des 2 jeux après abattement de 25%

La quote-part qui revient à la ville est de 11,25 % du montant déclaré par le casinotier.

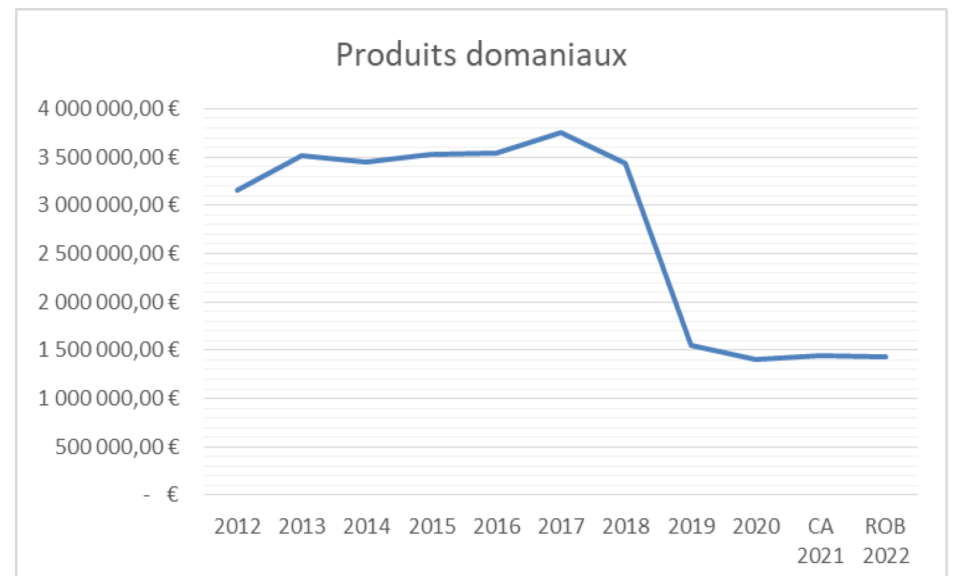
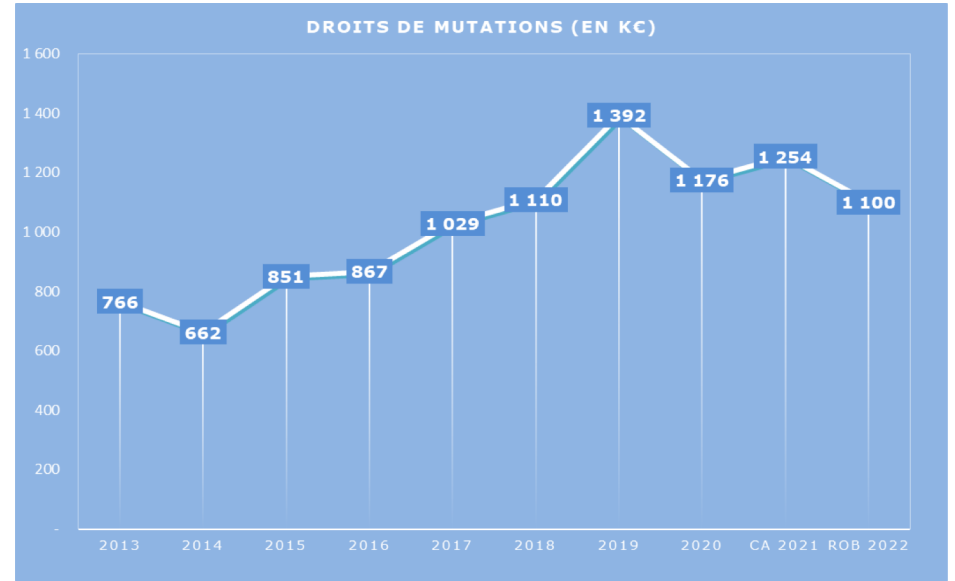
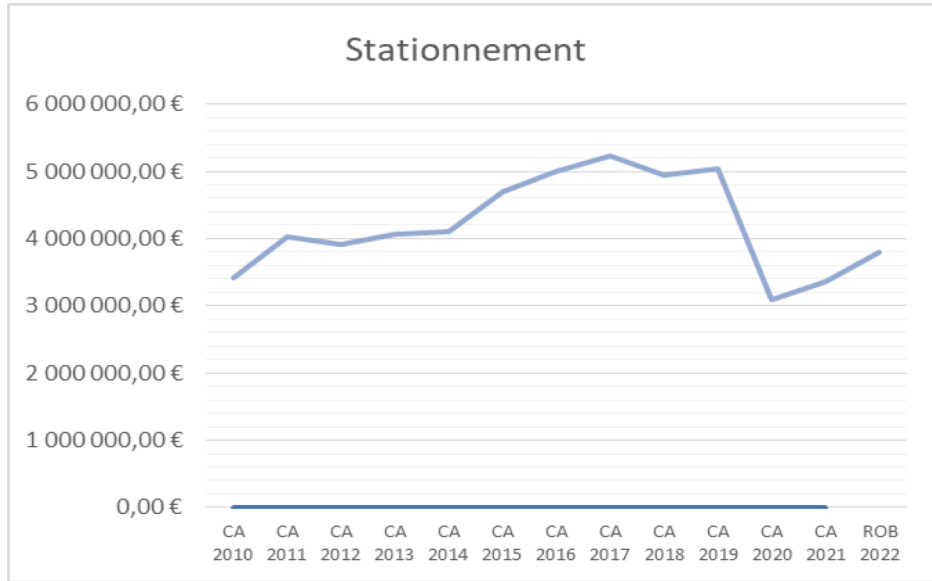
Calcul du reversement de L'Etat

Le reversement opéré par l'Etat au profit de la commune correspond à 5% des recettes réelles de fonctionnement de l'année N-1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Principales recettes

ROB 2022



L'évolution à partir de 2019 correspond à l'intégration du loyer casino qui a été négocié comme une redevance d'occupation du domaine public chapitre 70 et auparavant au chapitre 75.

Comme évoqué, même si la reprise de l'activité semble largement amorcée, la municipalité a fait le choix de contenir ses dépenses réelles de fonctionnement. Si l'année 2022 semble encore à peu près sereine en raison du versement du solde de la compensation de l'Etat, l'année 2023 s'annonce délicate. C'est pourquoi les services ont été appelés à contenir les dépenses afin de créer de l'autofinancement pour sécuriser l'avenir, tout en préservant la qualité du service apporté à la population.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (en M€)						
CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	ROB 2022
37,5	34,95	35,71	35,08	31,8	32,48	32,9

En comparaison avec la dernière année (2019) dite « normale », les dépenses réelles globales de fonctionnement 2022 sont en recul de 6,5 %. Elles n'augmentent que de 1,41 % par rapport à 2021 et ce, malgré la pleine reprise de l'activité.

- La masse salariale continue à diminuer malgré :
 - ✓ L'augmentation substantielle due au GVT, stagiairisations et nominations,
 - ✓ L'augmentation de la cotisation du CNFPT de 0,1 %
 - ✓ La revalorisation indiciaire des agents de catégorie C.
 - ✓ La prime Inflation

NB : les départs en retraite ne sont pas systématiquement remplacés, certains contrats ne sont pas renouvelés et certains postes sont mutualisés entre les services.

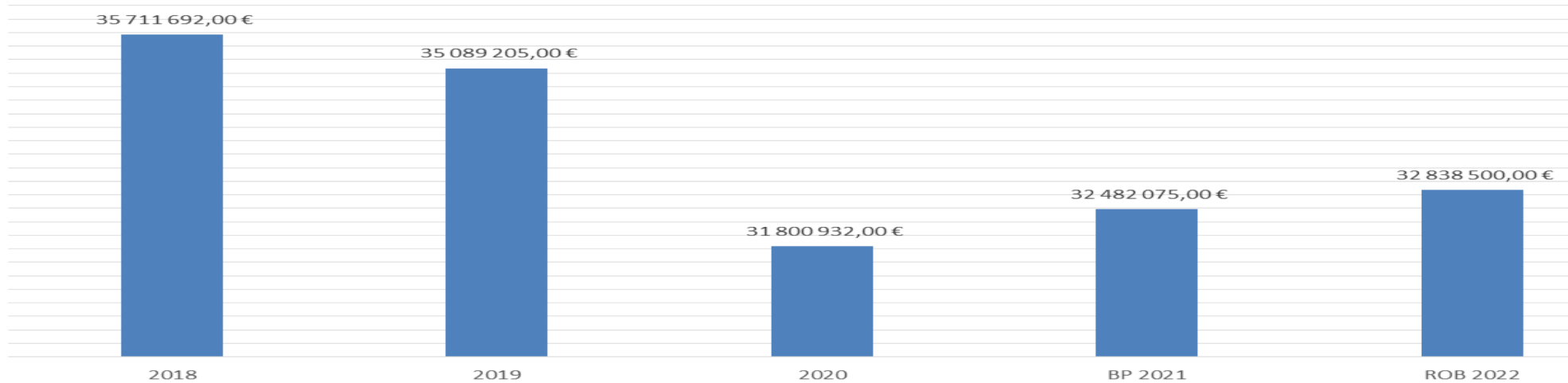
- Du fait de la reprise de l'activité, les charges à caractère général retrouvent leur niveau de 2019, l'augmentation de 2,15 % correspondant à la hausse des prix de l'énergie.
- Les subventions accordées aux associations sont globalement reconduites.
- Du fait de la baisse du potentiel financier, le FSRIF devrait avoisiner les 700 K€ contre environ 2M€ les années précédentes.
- La pénalité SRU a été estimée à 510 K€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

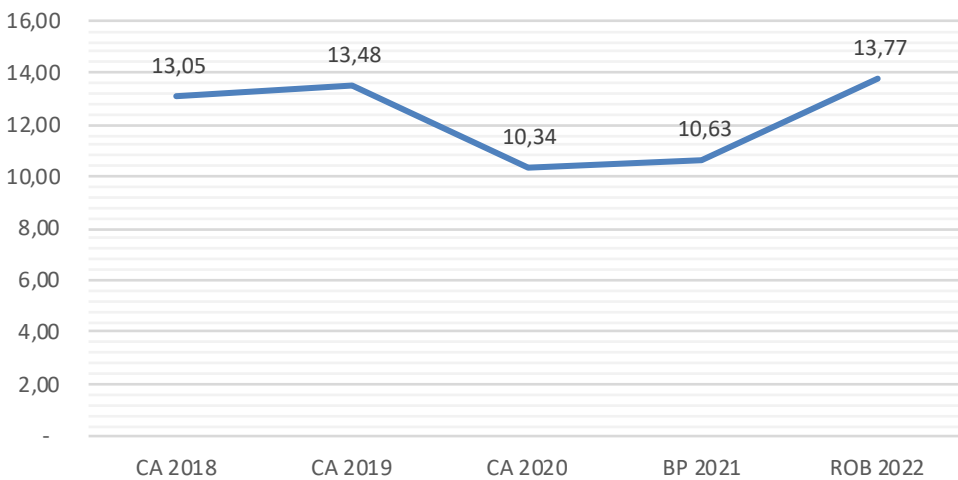
Dépenses

ROB 2022

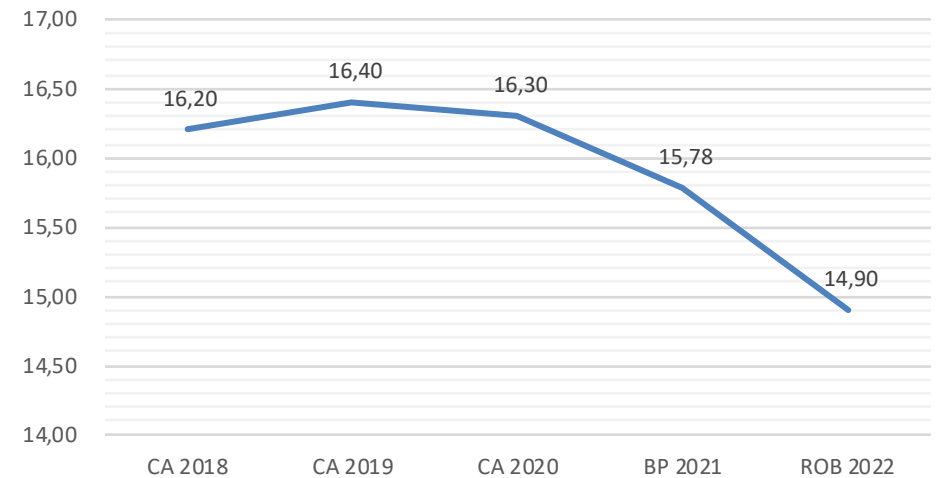
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



Evolution du chapitre 011 (en M€)



Evolution du chapitre 012 (en M€)



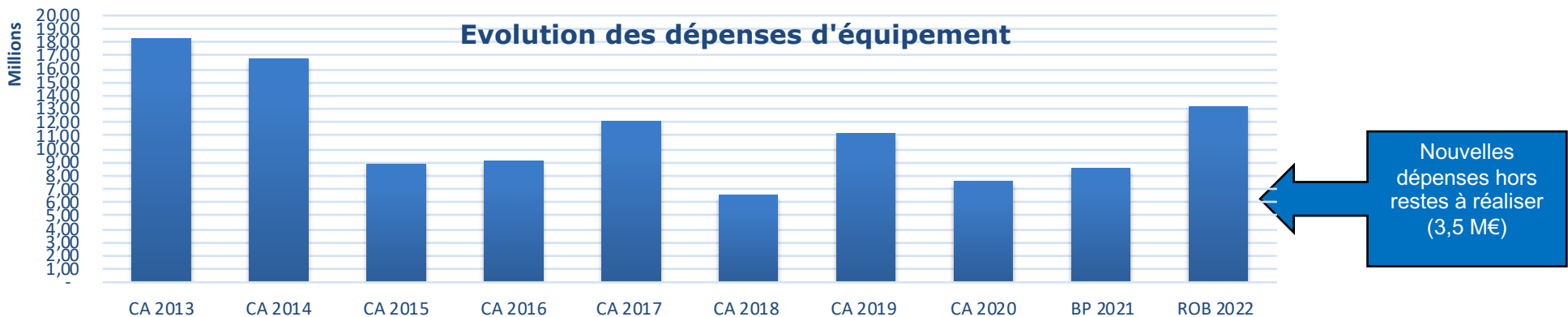
Les chapitres 011 et 012 conditionnent à 90% le budget de fonctionnement, c'est pourquoi il est essentiel de contenir et maîtriser ces postes de dépenses.

SECTION D'INVESTISSEMENT

ROB 2022

Au même titre qu'en section de fonctionnement, l'année 2022 devrait permettre à la municipalité de retrouver sa dynamique en matière d'investissement et de ce fait, poursuivre son programme. La régénération d'un probable autofinancement en section de fonctionnement devrait permettre à la commune de maîtriser l'emprunt d'équilibre.

- Les dépenses d'équipement 2022 devraient retrouver un niveau honorable. Le programme d'investissement s'appuie sur les priorités suivantes:
 - l'extension de l'école Riet qui va permettre un potentiel d'ouverture de 3 classes.
 - Le projet ALSH de l'école des Cygnes permettra également la possibilité de l'ouverture d'une classe.
 - Le remplacement du matériel péager
- Le produit FCTVA est estimé à 900 K€
- Acquisitions foncières
- Cessions immobilières:
 - 4, rue de Mora
 - 3, place du Cardinal Mercier



BÂTIMENT
Hôtel de Ville Entrée Accueil Faux plafond / Eclairage
Reprise des marbres au sol Perron + entrée principale
Mobiliers Salle du Conseil Municipale (tables et chaises)
PARKINGS
Parking Casino descente parking véture pour paroi verticale
Parking du Casino création ascenseur
Parking du Casino / Poste de Sécurité / Sanitaires PMR
MOE / SPS/ BC
Parking HDV Mise en Peinture niveau -2 et -3
Parking Libération Mise en Peinture
ETUDE MERMOZ
MEDIATHEQUE
Médiathèque espace BD traitement acoustique
CDA
Pavillon des Artistes revêtement de sol pierre sur terrasse
GROUPE SCOLAIRE ORMESSON
Accès combles sur couverture Ormesson I & II
ECOLE DES CYGNES
PROJET CRECHE / ALSH
AMO/ SPS / BC PROJET CRECHE / ALSH
ECOLE RIET
Ecole Riet Projet Extention (Restauration + Dortoir + Périscolaire)
Parc Ste Jeanne
Mise en place Carbet (structure bois 220 m ²)
Ligne de vie + échelle crinoline
Enclos des ruches en palissade bois
Local 18m ² étanche à l'air pour stockage et préparation
Base Nautique
Mise en peinture + protection murale PVC
SALLE LEVEILLARD
Ravalement sur mur côté rue Leveillard
Plaquage meulière mur extérieur (embellissement côté cimetière)
Création rgt & TGBT (séparé pour respect normes de sécurité)
SALLE DES FETES création sanitaires PSH
reprise étanchéité (côté logements fuites)
Bâtiment Administratif
Aménagement service marché public
Étanchéité terrasse + retrait VH
Police Municipale Extension et aménagement
Amiante Diagnostic RAT (Repérage Avant Travaux)
La Serrurerie traitement acoustique
Serres Municipale portails coulissants coté Coussaye et Abreuvoir
Organigramme de clés
Square Villemessant Arbre à Brume (déjà en place juin 2021)
Travaux Locaux BIJ et CAP SANTE

VOIRIE
Saint-Charles Saint-Louis : chaussée
Casino : Création d'un passage piéton pour mise en sécurité (voirie + écalirage)
Départ : création d'un passage piéton pour sécurisation (REGUL)
Dartis : ralentisseurs
Accompagnement de la zone 30 : boulevard du Lac
Foch : requalification accès parking
Arrivée : Tapis bus (partiellement)
Jetée refecton - 6ème tronçon
Pont de la Muse : remplacement du platelage bois
REGIE voirie 2 équipes
REGIE matériaux
Asphaltes application sur les trottoirs
Plan vélo : arceaux + suppression stationnement sur trottoir + station réparation
Mise aux normes des PP (suppression stationnement à 5m)
Mise en accessibilité différents sites (De Gaulle pavé / abaissement PP / Bande podo)
Mise en accessibilité différents sites : De Gaulle pavé zone mairie
Mise en accessibilité différents sites : abaissement PP
Etudes AMIANTE-HAP
Eclairage Public : INVESTISSEMENT SELON AUDIT - tranche 1/2 (départs 3,5 et 6)
EP : Relamping Malleville, 8 mai (108 boules)
EP : N°71 Bd Cotte remplacement d'un candélabre
EP : Allée privée N°82 rue du Départ remplacement 6 lanternes
EP : Allées vertes entre Abreuvoir et Curzay : installation de 2 candélabres
EP : Remplacement lanternes cour Ormesson
EP : remplacement de 3 candélabres place de Verdun
EP : Etudes et vérification de candélabres d'éclairage public
EP : Abaissement de puissance et détection de présence square Villemessant (trame noire)
EP : Passages en leds des lanternes des allées vertes, abaissement de puissance et détection (trame noire)
EP : imprevus
Illuminatation : remplacement des sapins Arrivée + Ormesson
+ couronnes sur moustache De Gaulle + achat motif entrée de ville
SLT 4 contrôleurs
SLT : Réparation (provision)
Radars pédagogiques
TRAVAUX SUR FONTAINE
Fontaines REPARATION (provision)
Fontaine REPARATION DONT PROGRAMATION de la table d'eau sur le lac
EAUX PLUVIALES : Schuman
ASSAINISSEMENT : Ormesson
Piétonnisation rue du Gal de Gaulle : bornes escamotables
Rénovation de bornes escamotables avec fourniture matériel
Mobilier urbain (barrières, bancs, potelets...)
Participation extension réseau ENEDIS suite PC

PARKINGS
Parking Foch - Etanchéité + tapis
Parking Foch - Etanchéité + tapis - MOE
Parking Foch - Etanchéité + tapis - Travaux
Parking Foch - reprise du dalot n° 1
Remplacement matériel Péager
Remplacement matériel Péager - AMO
Remplacement matériel Péager
3 centrales SSI : Marché, Libération et Front du Lac
3 centrales SSI - Etudes (constitution notices sécurité par un coordinateur)
3 centrales SSI - Travaux (196 détecteurs manuels + sirènes)
Mise aux normes des TGBT
2 portes coupe-feu Casino et Marché
Verrière hôtel de ville
Matériel d'incendie vétustes
Modification des ilots de Foch et de Libération
Horodateurs (25)
Travaux divers: maçonnerie, plomberie, serrurerie (provision)
Bornes de recharge, prise en main

GESTION DU PARC LOCATIF PRIVE
FRAIS D'ETUDES (DIAG AVANT TVX - ETUDES DIVERSES TVX)
ISOLATION PAR L'INTERIEUR NAS 25 COUSSAYE CIM SUD
REMPLACEMENT FENETRES + VOILETS NAS 23 COUSSAYE LOG SERRES
TVX DIVERS LOGEMENTS (PROVISION)
TVX DIVERS COMMERCES (PROVISION)
P3 - TVX DE FOURNITURE ET INSTALLATIONS CHAUDIERES
SYSTEME EVACUATION GLACE POISSONNIERS MARCHÉ
TVX LOCAL POUBELLE ADAPTATION NVEAUX EQUIPEMENTS (EVACUATION GLACE + PRESSE A BALLE (COMPACTAGE CARTONS)

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
MATERIEL DE VOIRIE
Fournisseur LACROIX CITY : Panneaux Lacroix - mâts ...
Fournisseur LACROIX CITY : Pannonceaux - plaque de rue...
Fournisseur DOUBLET : Mâts support drapeaux socle béton RdV jeudi 12/03 pour étude de réalisation
Changement de la vanne du lac dans son intégralité avec mise en place d'un batardeau
Achat échafaudage, échelle, harnais de sécurité
Epandeurs à sel et contenaires à sel
Véhicule de transport
Achat d'un véhicules utilitaires (électrique). Remplacement de véhicules n'ayant plus de pièces de rechanges N° 342 DDA 95
Achat d'un véhicule pour le responsable espaces verts et un utilitaire
Achat véhicule léger service hygiène
Achat de matériel festif (tables/chaises/praticables)

SOURCES
Contrat SEFO GER
Remplacement des 24 bras des postes de soins
Remplacement du chemin de câble NEP amont
Cuvelage cuve rétention NEP aval
Audit sur installations électriques des forages
Remise en état de canalisations inox vétustes
AMO pour lancer le nouveau marché
Décolmatage avec nouveaux procédés COQUIL
Etudes berges du lac LAC (régul°)

URBANISME
PREEMPTION 42 RUE DU DEPART
ACQUISITION PARCELLE PERROT 26 DE GAULLE (FONDS DE PARCELLE CŒUR DE VILLE)
ACQUISITION LOCAL MME ROSSI 13 PLACE FOCH
ACQUISITION PARCELLE LUEZ
ACQUISITION PARCELLE 72 AV DE CEINTURE
FRAIS DE NOTAIRES
ETUDES PLU
ETUDES ENVIRONNEMENTALES PLU
ETUDES ENTREE VILLE NORD

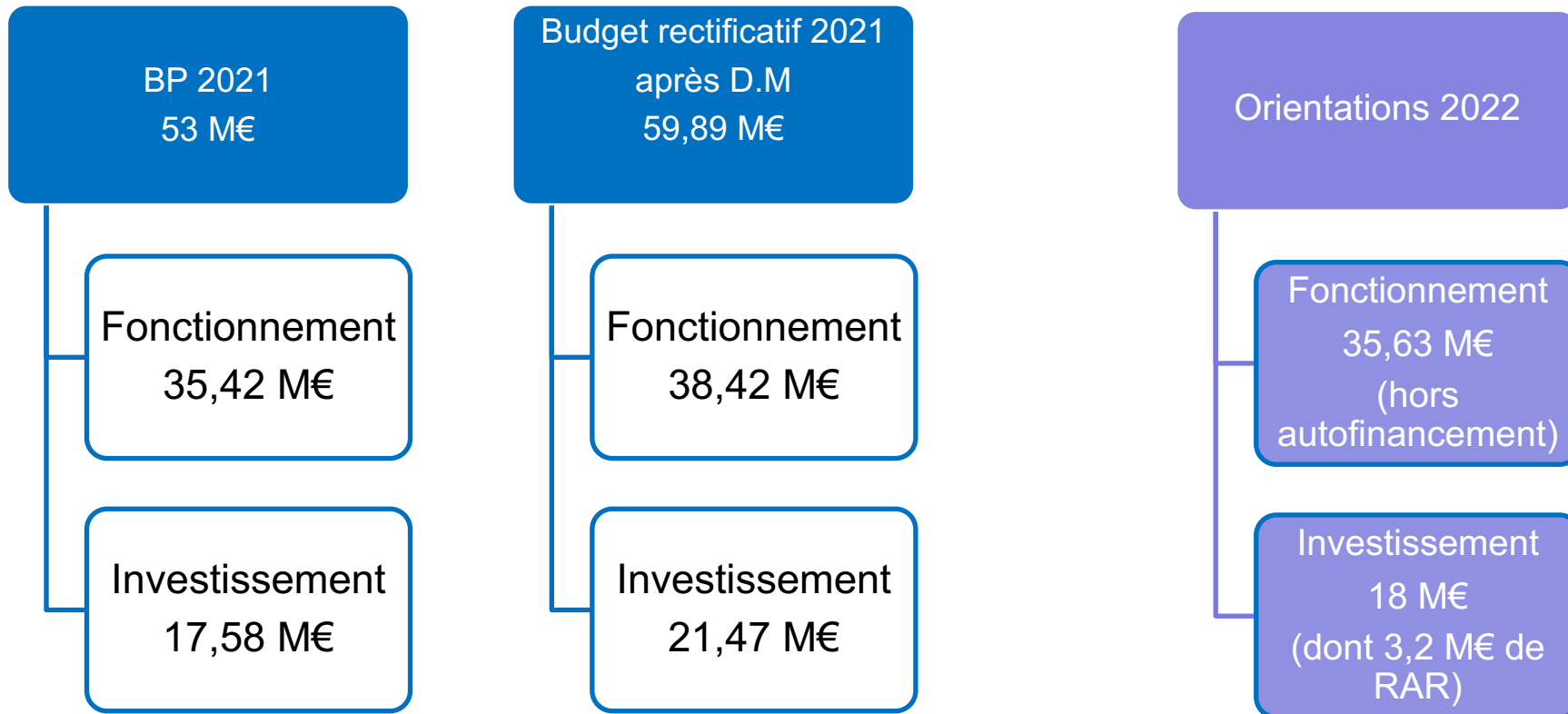
ESPACES VERTS
Thermal : aménagement provisoire gazon + végétaux
Théâtre de Verdure Jardin des Roses
Villemessant aménagement du talus
Massifs Tabarly
Travaux divers (paillage minéral, ganivelles, plantations)
Remplacement arbre suite à diagnostic phytosanitaire
Réseau eau Serres
Création réseau arrosage Tabarly
Création ou remplacement réseau arrosage ville
Clôtures métalliques basses : De Gaulle / Coussaye
Cimetière Sud - Remplacement des 15 pergolas
Renouvellement de machines thermiques
Parc Ste Jeanne - Achat pompe EP
Signalétique véhicule (gyrophare, triangle lumineux)

HYGIENE ET SANTE
AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECH (dont logiciel suivi dossiers 8 760 € + sonomètre 12 000 € + matériel de sécurité 5 000 €)
MOBILIER POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES

INFORMATIQUE	
ROUTIERE	Video protection
CDA-ADMIN	Sauvegarde Studio Numerique Archiware
CLORME	Applications ipads ALSH
ECOLEORME	Cablage baie informatique Ormesson 1 et 2
GYMNCOUSS	Cablage fibre Coussaye
INFO	Sonorisation Salle des mariages
INFO	Imac JP Lancon
INFO	PC Service Com
INFO	renouvellement mobile CAB
INFO	Videoprojecteurs laser service info
INFO	Renew Maint Logiciel Atreid
INFO	PC CDA portable régie
INFO	8 ipads CDA
INFO	10 doubles ecrans
INFO	15 bornes wifi Unifi AC + installaton
INFO	logiciel Decenie Logitud
INFO	Cablage baie informatique sous sol mairie
INFO	Telephonie Fixe telephones spares
INFO	Renew AboADOBE creative cloud 9 licences
INFO	raccord onduleur CCAS mediathèque au GE
INFO	10 Pc portables de pret
INFO	2 PC fixe montage video Oxyjeune
INFO	renouvellement platines Citrix

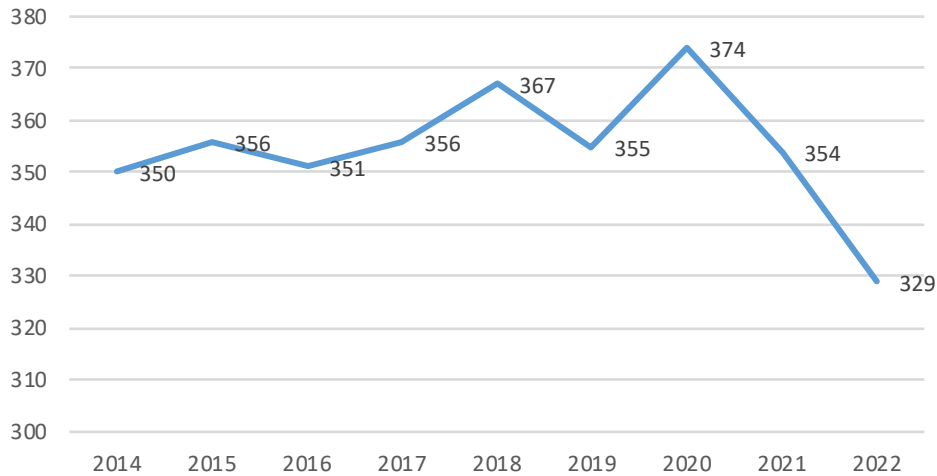
INFORMATIQUE	
INFO	PC renouvellement Parc ville 10 pc portables
INFO	Telephonie mobile renouvellement
INFO	Renouvellement 1/3 parc IT ecole
INFO	PC renouvellement Parc ville 20 pc fixes
INFO	Logiciel RGPD et formations
INFO	Ajout alarmes ville (PM, Oxyjeune, Kiosque DAE)
INFO	Logiciel Archivage Electronique
INFO	Logiciel Veeam BackUp
INFO	Achats divers mat?riels (cl? usb ecran etc..)
INFO	Cablage divers
INFO	WIFI VILLE OPTIMISATION
INFO	Licences Microsoft 365, Teams, sharepoint, Exchange
INFO	Cablage et mat"riel Controle Acces (PM CDA CTM Serrurerie)
MEDIATHEQU	10 casques audio espace multimedia
MEDIATHEQU	2 dymo labelmanager 500TS
MEDIATHEQU	3 liseuses
MEDIATHEQU	2 platines RFID
MUSIQUE	6 cameras ext IP
MUSIQUE	interphonie + acc"s parking
MUSIQUE	Logiciel MAO et editions (Abonnements)
SCO	Applications ipads et TNI scolaire
SCO	renew 32 ipads ecoles
SCO	10 ENI Newline
ST	2 Sketchup PRO pour ST bratigny et stagiaire
ST	2 artlantis 6 render studio pour ST
ST	Logiciel JardiCad et JardiFlash

ROB 2022

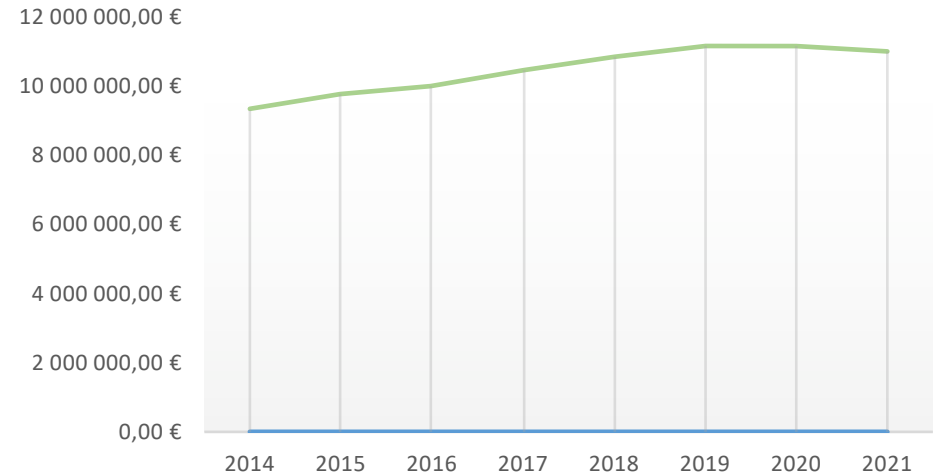


XVI. DISPOSITIONS LOI NOTRe en matière de personnel Article 107

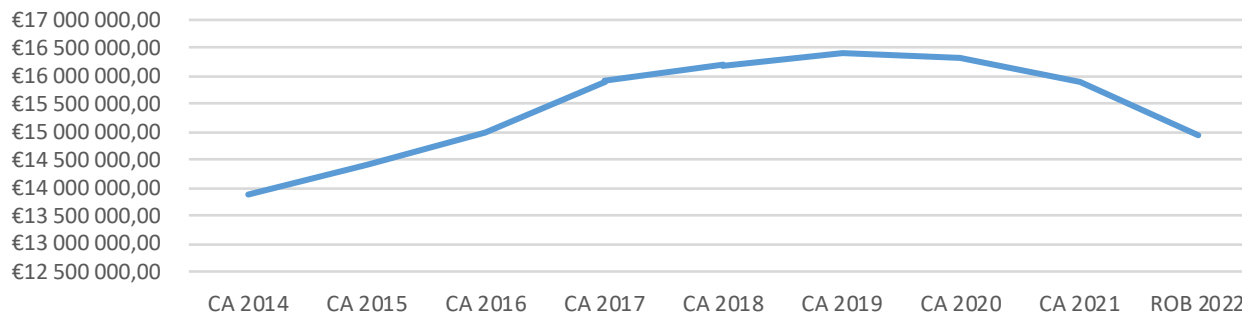
Evolution des effectifs permanents pourvus



rémunérations principales



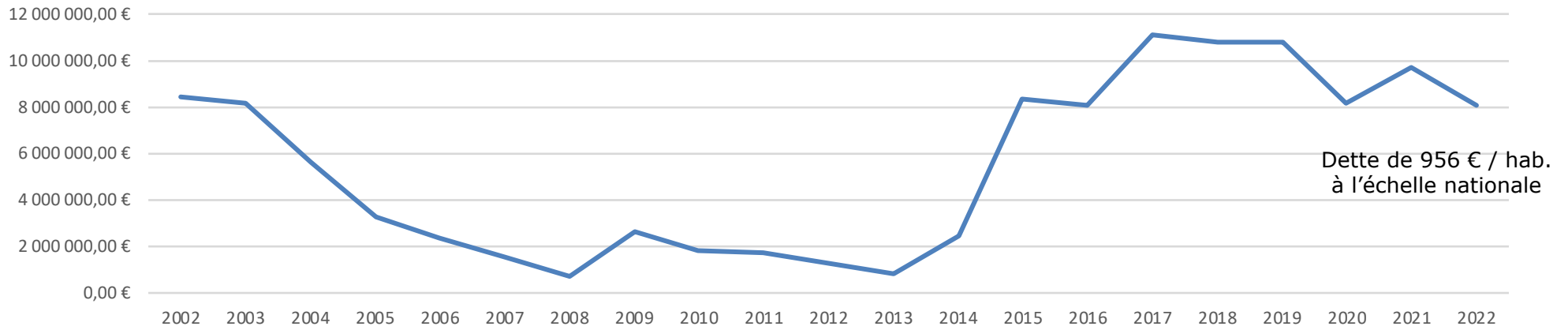
Evolution de la masse salariale



Depuis 2019, la commune s'efforce de contenir ses charges de personnel. Les dépenses sont en net recul.

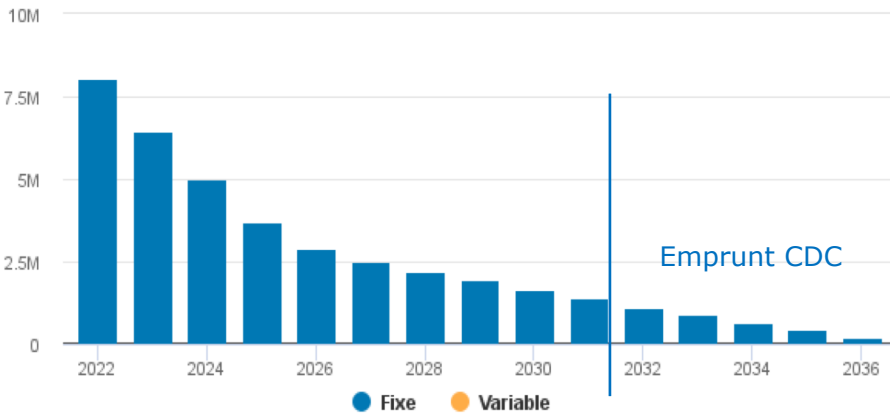
Le ratio charges de personnel / dépenses réelles de fonctionnement est de 46%.

Evolution de la dette



Etat de la dette au 1^{er} janvier 2022 : **8 074 681,00 €**
 Soit une dette de 703,98 € /hab. (11 470 hab.).

Extinction de l'encours



Evolution de l'annuité

